

« Pré-archiver » ? D'abord, analyser

Gérard Naud

Citer ce document / Cite this document :

Naud Gérard. « Pré-archiver » ? D'abord, analyser. In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 129-132;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4903

Document généré le 15/03/2017

« Pré-archiver » ? D'abord, analyser

Gérard NAUD

Le pré-archivage est sans aucun doute une solution à envisager pour un proche avenir : il est même probable qu'une telle orientation est inévitable, et son intérêt, serait, comme l'explique M. Duchemin dans le numéro 71 de la Gazette, de procurer au moins dans les départements une gestion plus rationnelle de nos forces et de nos locaux.

Il serait peut-être alors temps d'insister sur un aspect du travail de réception des versements qui a déjà été abordé dans la Gazette par certains de nos confrères, mais qu'apparemment nous avons collectivement tendance à considérer trop vite comme acquis : il s'agit du travail d'analyse.

Certes, lorsque nous parlons de préparer dès le stade du pré-archivage II les futurs classements et les tris définitifs, nous supposons nécessairement que l'analyse des dossiers à traiter a déjà été réalisée. Mais qu'en est-il en réalité ? Que se passe-t-il lors de la réception des versements dans nos dépôts d'archives départementales, qui en effet jouent pratiquement le rôle des dépôts de pré-archivage I et II ?

D'expérience personnelle, je constate que ce travail d'analyse est le plus souvent très insuffisant. Malgré mes efforts, c'est le cas dans mon propre dépôt. Les raisons de cette situation sont bien connues, et il est vain d'espérer une amélioration brusque et prochaine.

Une aventure a été tentée dans la région des Pays de la Loire : rassembler pendant une journée les conservateurs d'archives de la région devant quelques liasses de versements, et leur demander à chacun de proposer des textes d'analyse propres à figurer par exemple sur un bordereau. Ces textes ont été confrontés et discutés. L'expérience a été passionnante : elle n'a pas abouti à la mise au point d'un grand nombre d'analyses, car il n'a pu être traité guère plus de quatre ou cinq liasses, mais elle a permis à chacun d'être plus conscient de sa propre méthode, de mesurer la diversité des manières possibles d'aborder le problème, et de faire connaissance avec ses collègues sur un plan rarement abordé jusqu'alors, celui de la pensée scientifique.

Nous sommes plusieurs à nous demander depuis cette journée si nous ne passons pas, en fait, notre temps à créer du travail à nos successeurs, et si nous appliquons bien notre science sur les points où elle peut être la plus efficace.

J'irai même jusqu'à suggérer que nous nous faisons peut-être une fausse idée de notre science. Cette question est en effet posée par le fait même que nous employons le terme « pré-archivage ». – Ceci ne vise pas particulièrement M. Duchein, car tous nous employons ce terme, et il figure dans le Manuel d'archivistique. Mais il y a danger, en retenant cette expression, d'accepter progressivement l'idée qu'il n'y a de vraies archives qu'« historiques ». Voilà en effet une autre notion révélatrice, celle d'« archives historiques », justement contestée par M^{lle} Guillemain dans le même numéro de la Gazette. Rappelons enfin que dans notre jargon professionnel le « travail scientifique » consiste en recherches historiques : le tableau est complet.

À notre sortie de l'École des chartes, nous nous prenons pour des historiens. C'est assez légitime, après l'expérience de la thèse. Ce serait sans conséquence, si le contenu du mot « histoire » n'était pas déformé dans le langage commun jusqu'au point d'exclure l'étude scientifique de l'actualité. En fait l'histoire est aussi bien celle d'aujourd'hui que celle d'hier. Mais il serait vain d'entreprendre de modifier l'acception générale d'un mot si lourd de faits de culture. Il vaut mieux admettre les faits.

Mais alors, nous concevoir comme des historiens rétrécit abusivement nos perspectives professionnelles.

Il est vrai qu'un archiviste ne peut être archiviste sans faire l'histoire des fonds dont il a la garde, et que cette histoire suppose celle des structures administratives. Mais la finalité de ce travail est d'établir la valeur documentaire des archives, de former les bases de leur critique scientifique, sans préjuger de leur usage : des mêmes archives, l'administrateur, le géographe, l'historien, le sociologue ne tireront pas la même information.

Notre science historique n'a de sens qu'au service de l'archivistique. Et l'archivistique est un aspect particulier moins des sciences auxiliaires de l'histoire que des sciences du document, ou plus exactement de l'information. Il faut la placer sur le même plan que, par exemple, la statistique : la statistique peut jouer un rôle de science auxiliaire de l'histoire, et l'historien ne doit plus l'ignorer, mais son domaine d'application est infiniment plus vaste et englobe notamment l'actualité.

*Quelle est la conséquence dans notre travail de cette annexion de l'archivistique par l'histoire du passé ? Nous constatons journellement, en étudiant les versements du mois passé, que nous ne savons pas interpréter un nombre appréciable d'intitulés portés sur les bordereaux rédigés par les services versants. Comme nous n'avons pas le temps, pensons-nous, d'éclaircir ces obscurités, nous conservons à tout hasard : on verra plus tard, au moment du classement définitif, dans vingt ou cinquante ans. **Et à ce moment, notre successeur sera dans les plus mauvaises conditions pour rassembler les connaissances nécessaires à ce classement.***

Il sera dans les conditions où nous nous trouvons nous-mêmes pour traiter les fonds de la période 1800-1940, obligés que nous sommes de passer notre temps à raccommo-der la faïence, ou plus noblement à faire de la reconstitution

archéologique, à déduire ou induire ce qui a bien pu se passer dans les bureaux pour que telle ou telle série de dossiers se trouve dans l'état où elle est.

Si l'archivistique est une science de l'information, elle est tout autant une science de la constitution de l'information que de sa reconstitution.

Aujourd'hui, archiver de l'information ne peut se limiter à rassembler des paperasses, à leur laisser leurs intitulés cabalistiques, et à mettre des numéros sur des paquets. Ce qui résulte de ce genre d'activité n'est pas des archives, parce que c'est inutilisable, ou voué à le devenir en raison de l'insuffisance des instruments de recherche qui en résultent ; ils n'ouvrent pas l'accès à l'information, ne permettent pas de l'activer.

Il faut, en même temps que l'on engrange la paperasse ou tout autre support d'information, établir tout ce qui permet dès aujourd'hui d'interpréter ce qu'ils contiennent, de leur donner valeur documentaire :

- enregistrement des changements d'attribution des bureaux, surtout pour les Préfectures qui ne publient leurs organigrammes qu'avec retard ;

- référencement des dossiers aux lois et règlements qui ont provoqué leur constitution, et surtout lorsqu'il s'agit de règlements particuliers au département ou introduits par la pratique (ayant étudié les textes régissant la délivrance des certificats d'imposition au rôle des patentes, je demeure perplexe quant à la nécessité administrative de ces pièces, nullement prouvée par lesdits textes...);

- consignation par écrit des informations orales données par les fonctionnaires sur les conditions dans lesquelles ils établissent telle ou telle statistique.

Toutes précautions bien connues et suivies sinon au jour le jour, du moins à l'occasion des grandes enquêtes. J'insisterai davantage sur un dernier point, à mon sens crucial :

- traduction en langage clair des intitulés obscurs, ce qui suppose de notre part une initiation à la sémantique et autres sciences du langage, en même temps qu'un contact permanent avec les fonctionnaires des bureaux à l'échelon où se crée la langue d'usage (en province, il s'agit des chefs de bureau de Préfecture, par exemple).

Tout cela conditionne la qualité du travail d'analyse, car, répétons-le, un intitulé de bureau n'est pas une analyse. Le problème n'est pas celui de la longueur ou du détail, ou du nombre d'articles rangés sous une même analyse : il est celui du choix des éléments utiles et de la manière de les présenter.

Ce travail conditionne lui-même le tri et le classement, même provisoires. L'expérience montre que l'analyse et le rassemblement d'information qui la prépare sont une tâche scientifique, une tâche d'archiviste. À la limite, on pourrait concevoir que dans un département le conservateur prenne en priorité la direction immédiate du dépôt de pré-archivage, simplement parce qu'il s'appelle « conservateur » et non restaurateur ou raccommodeur, et que la conservation de l'information se joue dès le premier stade de l'archivage.

Mais notre situation est telle que cela restera probablement longtemps une vue de l'esprit. À vrai dire, la seule tâche tracée ci-dessus est-elle à la portée de l'archiviste pris comme individu ? C'est là qu'une phrase de M^{lle} Guillemain pose question : « il n'est pas nécessaire qu'un archiviste soit capable d'établir un programme à l'usage de l'ordinateur pour apprécier ce qui devra ou non être conservé » (p. 256). Elle fait allusion certes à un problème particulier, mais qu'il s'agisse de celui-ci ou des autres, on voit mal comment aujourd'hui un archiviste, missionnaire ou départemental, peut espérer maîtriser seul tous ses problèmes et accumuler seul toutes les connaissances nécessaires à l'exercice de ses propres responsabilités. Le traitement des archives contemporaines traditionnelles ou nouvelles suppose la cohésion entre les diverses unités géographiques ou méthodiques des Archives de France. Le travail de la Cité interministérielle des Archives sera, lorsque ce « monstre » disposera de tous ses moyens, notamment scientifiques, un pendant indispensable au travail des Archives départementales. Ne parlant que des problèmes que je connais, je suis persuadé qu'un ensemble scientifique Cité interministérielle – Service technique – Archives départementales sera seul à la mesure des difficultés, et seul pourra établir et diffuser la connaissance des structures et de la localisation de l'information d'origine administrative en France. Et pour ce que j'en vois, je crois pouvoir dire que telle est bien l'évolution engagée.

Toutefois, les structures, parce qu'elles sont toujours discutables, ne peuvent conditionner absolument les solutions à ce problème du pré-archivage, qui est en fait celui des archives contemporaines. Je suis de plus en plus persuadé que beaucoup de nos difficultés viennent de notre état d'esprit, et que pour les surmonter il faudrait :

- *repenser en termes d'archives contemporaines notre cours de diplomatie de l'École des chartes, qui, à cette condition, vaut bien des cours de techniques de la documentation ;*
- *organiser le travail de réception des versements de manière à établir l'analyse dès le moment de la prise en charge ;*
- *regrouper les efforts individuels, les provinciaux par exemple organisant à l'échelon régional, entre eux, leur propre formation permanente, peut-être des sessions de formation du personnel technique, et certainement la réponse aux grandes enquêtes ;*
- *penser les archives en termes d'information ou de documentation plus qu'en termes d'histoire ;*
- *considérer le « pré-archivage » comme le premier stade de l'archivage, et non comme une opération distincte.*

Gérard NAUD

Directeur des services d'archives de la Sarthe

(La Gazette des archives, n° 75, 4^e trimestre 1971, p. 185-189)